

Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité

Toulon, le 20 NOV. 2020

Affaire suivie par Hanem TIMELLI

Le préfet

à

Mesdames et messieurs les maires,

Mesdames et messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

Monsieur le président du conseil départemental

Monsieur le président du centre de gestion départemental de la fonction publique

Mesdames et messieurs les présidents des syndicats mixtes

Copie pour information à:

- Monsieur le sous-préfet de Draguignan
- Monsieur le sous-préfet de Brignoles.

Objet: Mise en œuvre de la prime « Grand âge » dans la fonction publique territoriale.

<u>Référence</u>: Décret n° 2020-1189 du 29 septembre 2020 portant création d'une prime « Grand âge » pour certains personnels de la fonction publique territoriale.

<u>Pièce jointe</u>: Note d'information de la direction générale des collectivités locales du 18 novembre 2020.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint une note de la direction générale des collectivités locales précisant les modalités de mise en œuvre et le mode de financement de la prime « Grand âge » qui peut être allouée aux agents relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux ou agents contractuels exerçant des fonctions similaires au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et dans toutes structures spécialisées dans la prise en charge des personnes âgées.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Tél: 04 94 18 83 48

M él: pref-controle-legalite@var.gouv.fr

Pour le Préfet et par délégation le secrétaire général

Serge JACOB